

«La croissance belge freinée par le marché de l'emploi»

"Le nombre de postes vacants et le nombre de demandeurs d'emploi dans notre pays ne sont pas suffisamment coordonnés. Plus que dans d'autres pays européens et freine la croissance."

Le marché du travail belge a aligné d'appréciables performances ces dernières années. Dans une mesure telle, même, que les entreprises ont de plus en plus de mal à trouver preneur pour leurs offres d'emploi. Le nombre élevé de postes ouverts constitue d'une part un baromètre de la conjoncture économique favorable et de l'autre, il faut dire que la situation est de plus en plus structurelle, en raison des facteurs démographiques et du décalage entre les offres et les chercheurs d'emploi. Comme elle devient aiguë et structurelle, l'exiguïté du marché du travail limite les possibilités des entreprises de déployer de nouvelles activités. Le lien originel entre croissance et exigüité s'inverse par conséquent. Le problème se pose davantage en Belgique qu'ailleurs dans la zone euro. Conséquence: la croissance économique belge devrait rester inférieure à celle de la zone euro dans les prochaines années également.



Selon les chiffres d'Eurostat, le taux de chômage belge est ressorti à 6,3% en moyenne durant les neuf premiers mois de 2018. C'est deux points de pourcentage de moins que la statistique de la zone euro. La baisse du taux de chômage observée ces dernières années était principalement liée à la forte intensité du travail impulsée par la reprise économique. Cela reflète la mesure dans laquelle la croissance du PIB est convertie dans la croissance de l'emploi.

Durant la période 2014-2017, chaque point de pourcentage de la croissance du PIB réel a généré 0,64 pour cent de croissance de l'emploi, soit plus que lors des reprises précédentes. Ce sont ainsi, en termes nets, quelque 240 000 postes supplémentaires qui ont été créés en Belgique depuis 2013.

Les performances du marché du travail se traduisent aussi par un nombre record de postes ouverts. Au deuxième trimestre 2018, 3,5 offres d'emploi sur 100 n'ont pas trouvé preneur en Belgique. Ce taux de postes vacants (quantifié comme le nombre d'offres d'emploi par rapport au nombre total d'emplois disponibles) est la deuxième statistique la plus élevée de l'Union européenne. Le fait que les offres trouvent difficilement preneur caractérise aussi bien l'industrie que la construction ou le secteur des services. L'exiguïté croissante sur le marché du travail ressort aussi d'une enquête menée par la Banque nationale de Belgique auprès d'entreprises actives dans le secteur de l'industrie: près d'une entreprise sur huit fait actuellement face à une pénurie d'effectifs qualifiés.

L'exiguïté est de plus en plus structurelle

L'exiguïté du marché du travail ne découle pas seulement de la reprise économique. Elle constitue aussi un problème de plus en plus structurel observé depuis un certain temps maintenant. Le nombre de postes ouverts est également resté élevé durant la crise financière de 2008-2012. Les postes vacants ont même



alors augmenté dans certains secteurs, comme p. ex. la santé. L'exiguïté structurelle est principalement liée au besoin de remplacement des retraités.

Un problème auquel la Flandre, surtout, est confrontée. Les sorties naturelles du marché du travail y sont plus importantes que les entrées depuis 2010. L'une des causes reste l'âge moyen relativement peu élevé auquel on quitte effectivement le marché du travail. En dépit des efforts pour garder le personnel plus longtemps au travail, l'âge de la pension en Belgique demeure nettement inférieur à la moyenne européenne.

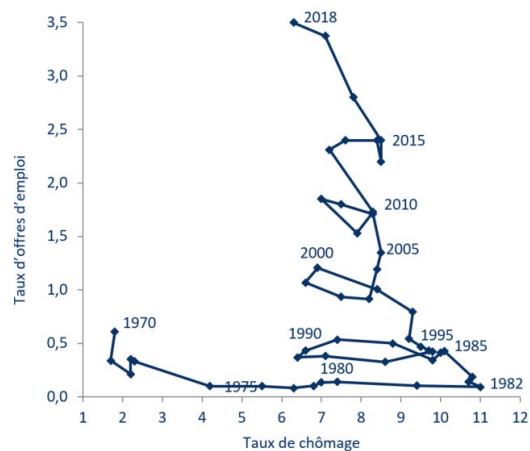
L'exiguïté du marché du travail s'explique non seulement par le fait que l'on ne peut pas suffisamment compenser les sorties mais aussi par le décalage observé entre les offres et les chercheurs d'emploi. Les causes sont nombreuses mais elles sont ceci dit fortement liées au manque de qualification des candidats. Les chômeurs qui restent disponibles sont ceux dont les entreprises ont moins besoin. Il s'agit aussi bien d'un 'décalage vertical', où le niveau de formation ou de compétence des candidats est trop peu élevé pour les fonctions recherchées, que d'un 'décalage horizontal', où le contenu de la formation ne correspond pas à la fonction.

Un problème que l'on peut également constater dans la courbe de Beveridge, qui représente la relation inverse qui devrait normalement exister entre le taux d'offres d'emploi et le taux de chômage. En Belgique, le taux d'offres d'emploi a augmenté plus fortement depuis 1995 alors que le pourcentage du chômage est resté relativement élevé, ce qui dénote un processus de correspondance défectueux (figure 1). Dans plusieurs pays européens, dont l'Allemagne, les Pays-Bas et la Tchéquie, le taux de postes vacants aussi élevé s'est accompagné d'un taux de chômage nettement moins important qu'en Belgique.

L'exiguïté structurelle freine la croissance

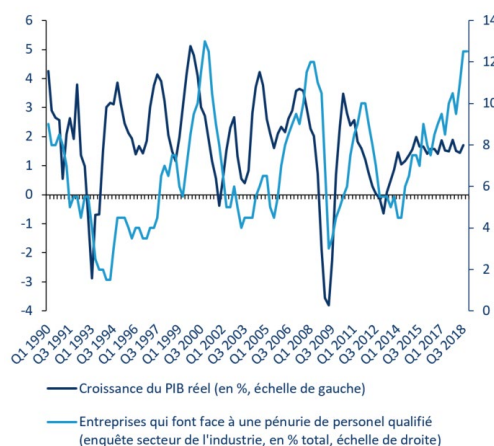
L'on observe traditionnellement un lien positif entre l'exiguïté sur le marché du travail et la conjoncture économique. Le nombre d'offres d'emploi qui augmente est effectivement le reflet d'une dynamique économique positive. Mais lorsqu'elle devient aigüe et structurelle, l'exiguïté finit par freiner le potentiel de croissance de l'économie dans la mesure où les entreprises ont alors moins de possibilités de déployer des activités supplémentaires. Le lien originel entre croissance et exigüité s'inverse par conséquent. La preuve que nous sommes arrivés à ce point de revirement en Belgique: le fossé ne fait que se creuser entre la croissance du PIB et la pénurie d'effectifs qualifiés rapportée par les entreprises (figure 2). Indépendamment de l'impact direct sur l'organisation potentielle du travail, l'exiguïté génère en outre une pression haussière sur les salaires, ce qui pourrait compromettre la compétitivité des entreprises.

Figure 1 – La courbe de Beveridge en Belgique



Source: Eurostat; NBB.Stat

Figure 2 – L'exiguïté du marché du travail et croissance en Belgique



Nous partons dès lors du principe que l'exiguïté sur le marché du travail ne fait qu'accentuer le ralentissement de la croissance de l'économie belge, que nous anticipons sous un angle conjoncturel. Ce phénomène se traduit par une croissance du PIB belge qui sera constamment moins élevée que la moyenne dans la zone euro. Nous anticipons concrètement pour cette année et la suivante une croissance du PIB réel en Belgique de 1,5% et 1,4%, contre 2,0% et 1,7% dans la zone euro. Ceci dit, l'économie belge risque fort de continuer à sous-performer.

Que faire?

Le décalage entre les offres et les chercheurs d'emploi est frappant compte tenu des efforts d'activation des chômeurs et des efforts de placement en vue de former et d'accompagner les demandeurs

d'emploi pour les professions critiques. Une politique d'activation pointue demeure par conséquent nécessaire et il convient de prendre de nouvelles mesures (p. ex. orienter les jeunes activement vers des choix professionnels judicieux, encourager la mobilité sur le marché du travail). Il convient en outre d'aider non seulement les chômeurs, mais aussi les inactifs, à trouver un travail.

Parallèlement, les entreprises devront aussi mettre de l'eau dans leur vin en plaçant la barre un peu moins haut lorsqu'elles recrutent, pour ensuite offrir les compétences nécessaires à leurs nouveaux collaborateurs, en leur proposant formations et accompagnement. Pour pouvoir combler le déficit quantitatif, il convient enfin de prévoir un rôle pour une politique migratoire active, qui permette d'attirer dans notre pays les compétences nécessaires.

Auteurs:	Johan Van Gompel Économiste senior KBC Economics
-----------------	--



Tom Simonts
Senior Financial Economist
Groupe KBC



E-mail:
Tél.:
GSM:

tom.simonts@kbc.be
+32 2 429 37 22
+32 496 57 90 38

Adresse: Groupe KBC
Avenue du Port 2
(GCM)
B 1080 Bruxelles

Une collaboration du Groupe KBC.

Consultez www.kbceconomics.be, www.kbcsecurities.com et www.kbcam.be

S'inscrire à la mailing list de The Front Row? S'en désinscrire?

Envoyez un e-mail à frontrow@kbc.be avec la mention 'The Front Row' et/ou 'En bref'.

Disclaimer

La présente publication est une interprétation générale de la situation économique actuelle et ne peut être considérée comme un conseil en investissement, une recommandation d'investissement dans les instruments financiers décrits ou une proposition de stratégie d'investissement. Dans certains cas, la présente publication peut toutefois renvoyer vers des recommandations d'investissement d'autres entités du groupe KBC et comporter des résumés de ces mêmes recommandations.

Les informations contenues dans cette publication peuvent être réutilisées à condition d'en faire la demande et que KBC donne son accord explicite. La réutilisation doit dans tous les cas se limiter aux informations textuelles. Les informations contenues dans cette publication sont fondées sur des sources jugées fiables par KBC Bank. Leur exactitude, exhaustivité et opportunité ne sont toutefois pas garanties. Il ne peut être garanti que les scénarios, risques et prévisions présentés reflètent les perspectives du marché, ni qu'ils seront corroborés par la réalité.

KBC Groupe SA et toute autre société du groupe KBC (de même que tous ses préposés) déclinent toute responsabilité en cas de dommages résultant directement ou indirectement de l'accès aux, de la consultation ou de l'utilisation des informations et données figurant dans la présente publication ou sur les sites Web www.kbcam.be, <http://www.kbcsecurities.be> et www.kbcprivatebanking.be.

KBC Groupe SA - entreprise placée sous la surveillance de la FSMA - www.kbc.com